



Réunion du Conseil Municipal

Procès-verbal de séance

du 31 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15 dont 14 en fonction.

Le 31 janvier 2023, le Conseil Municipal d'Attignat-Oncin s'est réuni à la Mairie, suite à la convocation du Maire, envoyée en date du 27 janvier 2023.

Sont présents, sous la présidence de Monsieur Thomas ILBERT, Maire :

Nom - Prénom	Qualité	Présence	Procuration à
ILBERT Thomas	Maire	Présent	
RUBIER Eric	2 ^{ème} adjoint	Présent	
STOPPIGLIA Laurence	3 ^{ème} adjoint	Présente	
BALMAIN Chantal	Conseillère	Présente	
BELLON Florian	Conseiller	Excusé	Éric RUBIER
FEMIA Elisabeth	Conseillère	Excusée	
FERON Florence	Conseillère	Présente	
GARNIER Nicolas	Conseiller	Excusé	
JALLAMION Rachel	Conseillère	Présente	
LENOEL Catherine	Conseillère	Présente	
PICHON MARTIN Philippe	Conseiller	Présent	
SCHROBILTGEN Thierry	Conseiller	Excusé	Thomas ILBERT
VIAL Sylvain	Conseiller	Excusé	
VOISIN Stéphanie	Conseillère	Excusée	

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- Modification des statuts de la CCA
- Renouvellement d'une convention sur la lecture publique
- Entretien hivernal de la voirie à compter de la saison prochaine
- Attribution de subventions aux associations
- Questions diverses.

Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne Madame Rachel JALLAMION en tant que secrétaire de séance.

- 1 – Approbation du procès-verbal de la dernière séance :

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022 suscite des commentaires ou des observations. En l'absence de commentaire, il propose d'adopter ce procès-verbal.

⇒ *Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022 est donc approuvé avec 10 voix pour.*

- 2 – Modification des statuts de la CCLA :

Par délibération du 17 novembre 2022, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette a approuvé un projet de modification de ses statuts. Comme le prévoit la réglementation, le projet doit être soumis au vote de l'organe délibérant des communes incluses dans le périmètre de la communauté de communes. Cette modification résulte :

- Des évolutions législatives et réglementaires dans les compétences des structures publiques, dont les statuts doivent tenir compte (compétence PLU, aides immobilières aux entreprises, gestion des milieux aquatiques, soutien à l'élaboration du Plan de corps de rue simplifié, soutien à la culture, au sport et à l'agriculture, conventionnement avec la Région en matière de mobilité...);
- Du projet de la CCLA de renforcer son action en matière sociale, notamment au regard de sa participation à un projet européen (Alcotra Social Lab2) et de sa coordination avec la CAF (signature de la Convention territoriale globale)
- De la réécriture de certains articles désuets ou imprécis, ainsi qu'à la précision des équipements dont la CCLA à la charge (dont le parking de Bagné à Attignat-Oncin).

Après avoir délibéré, avec 10 voix pour, le Conseil municipal approuve le projet de statuts de la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette tel qu'adopté par le conseil communautaire de cette dernière aux termes de sa délibération N° 2022_15_12_2 en date du 15 décembre 2022 portant modification des statuts de la CCLA.

- 3 – Renouvellement d'une convention sur la lecture publique :

Le Conseil Savoie Mont Blanc (CSMB) accompagne les communes en matière de lecture publique, notamment par des aides financières. Ce partenariat repose sur une convention sociale qui est arrivée à expiration. Il convient donc de la renouveler afin de faire perdurer ce partenariat.

A noter que le nouveau Plan de développement de la lecture publique, ainsi que l'accompagnement financier du CSMB, seront bientôt présentés aux élus des communes concernées.

Après avoir délibéré, avec 10 voix pour, le Conseil municipal approuve la convention qui est conclue pour une durée correspondant à celle de la validité du plan de développement de la lecture publique 2022-2027.

- 4 – Entretien hivernal de la voirie à compter de la saison prochaine :

Les Etablissements Girerd, qui assurent depuis plusieurs années la viabilité hivernale sur la portion Ouest de la commune indiquent vouloir cesser cette mission à compter de la saison prochaine. Il convient donc de conventionner avec un nouveau prestataire, afin de préparer au plus tôt la saison et adapter le matériel.

Le GAEC des Chenes s'étant manifesté pour assurer ce service, il est proposé de conclure avec celui-ci une convention d'une durée de 6 ans, afin d'amortir les investissements liés à l'adaptation du matériel.

Après avoir délibéré, avec 10 voix pour, le Conseil municipal approuve la convention avec le GAEC DES CHENES qui va assurer la viabilité hivernale pour la période des voies communales de la portion ouest de la commune de 2023 à 2029.

- 5 – Modification des modalités financières du classement des archives :

La Commune a conclu en 2022 une convention avec le Centre de gestion de la Savoie, lui confiant le classement de ses archives, à hauteur de 25 jours.

La totalité des jours n'a pu être réalisée en 2022. Trois jours l'ont été en 2023, au sein des Archives départementales de la Savoie, concernant les archives anciennes. Or, le tarif applicable à compter du 1er janvier 2023 a été révisé par le CDG et est désormais de 230 euros (hors frais de déplacement et bouche), contre 190 euros auparavant. Cela représente donc une augmentation totale de 120 euros, par rapport à la convention initiale. Il est donc nécessaire d'adopter un avenant à la convention précitée, afin de prendre en compte ce nouveau tarif et de pouvoir, in fine, obtenir la subvention du Département de la Savoie, qui équivaut à 60 % du coût du projet.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 10 voix pour, approuve l'avenant à la convention afin de prendre en compte le nouveau tarif pour 2023.

- 6 – Attribution de subventions à deux associations :

Deux associations ont sollicité une subvention de la commune, en raison de leurs interventions sur celle-ci.

- La première est l'association Mémoire Août 1942, basée à La Bridoire, qui va créer un "chemin de la mémoire", reliant les différents lieux où des enfants juifs ont été sauvés pendant la dernière guerre, autour du lac d'Aiguebelette. Des plaques seront posées en ces différents lieux. La commune est concernée par une plaque, qui sera au niveau de la scierie Bovagnet. L'association prévoit d'organiser l'inauguration de ce projet en août 2023, à la scierie Bovagnet. Cet évènement drainera dans la commune de nombreuses personnalités, dont le préfet, des élus et l'animateur de radio et télévision Jean-Pierre Foucaud. Le projet est chiffré à hauteur de 16 400,00 €, dont 13 000,00 € de subventions accordées par différentes structures. Nous sommes sollicités pour une contribution qui permettrait de compléter ce budget.
- La deuxième association est le Groupement de défense sanitaire de la Savoie (GDS 73). C'est cet organisme qui prend en charge la destruction des nids de frelons asiatiques. En 2022, 4 nids ont ainsi été détruits, sur 7 découverts. Les 3 non-détruits n'étaient plus habités. Ce nombre laisse présager une présence du frelon encore plus importante en 2023. La Commune pourrait donc contribuer financièrement, comme elle l'avait fait en 2022, à hauteur de 100 euros par nid détruit.

Après avoir délibéré, avec 10 voix pour, le Conseil municipal décide de verser une contribution financière de 300,00 € à l'association « Mémoire Août 1942 » et 100,00 € par nid détruit à l'association GDS 73, soit 400, 00 euros.

- Questions diverses :

- Proposition de vente d'une forêt au Fiardonnet :

Monsieur le maire fait part au Conseil municipal de la volonté de la famille Costerg de vendre la parcelle A 37 située au lieudit Le Fiadonnet. Cette parcelle est en nature de bois d'une surface de 1ha 43a 92ca. Bernard Macari, conseillé en gestion de forêts et de chantiers forestiers, a fait une estimation de ladite parcelle à 6 600,00 €. Les bois qui la composent sont essentiellement des épicéas (plantation) et un mélange de feuillus (châtaigniers, hêtres et chênes). Elle est proposée à la vente au profit de la Commune. L'une des problématiques est la question de la desserte pour l'extraction des bois. Les membres du Conseil municipal sont invités à visiter cette parcelle pour s'en faire une idée.

- Aide financière sur les activités de l'école :

Monsieur le Maire expose que suite à l'augmentation des coûts, notamment en matière de transport, l'école se voit contrainte d'annuler certaines sorties scolaires, comme celle prévue à l'automne dernier au fort de Tamié. Dans ces conditions, il peut être proposé d'attribuer une aide financière permettant, en complément de la participation du Sou des Ecoles, de continuer à soutenir les activités de l'école et de faire face à l'augmentation des prix. Dans ces conditions, il s'agirait pour la commune de prendre en charge des factures pour un montant alloué de 1 000 euros.

- Point sur le personnel communal :

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal qu'un agent placé en congé maternité va réintégrer son poste à compter du 23/02/2023. Il est prévu un pot de départ pour la personne qui l'a remplacé pendant environ 2 ans.

Agenda : la prochaine réunion du Conseil municipal, qui sera notamment consacrée aux votes du CA et du CG, est fixée au 14 mars 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22 h 15.

La secrétaire de séance,
Rachel JALLANION



Le Maire d'Attignat-Oncin
Thomas ILBERT

